



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 27 mai 2024 à 18 h 30 et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur externe
2. Terrain de tennis/pickleball - Octroi du contrat de construction
3. Terrain de tennis/pickleball - Contrôle qualitatif des matériaux

1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

27-05-2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel qu'audité par *Yvan Gaudet CPA*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport financier 2023 tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport de l'auditeur externe tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

2. TERRAIN DE TENNIS/PICKLEBALL - OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

28-05-2024

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 23-04-2024, la Municipalité de Saint-Cuthbert (ci-après appelée « la Municipalité ») a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis 2024-01 et ce, pour des travaux de construction du terrain de tennis/pickleball au parc municipal;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 23 mai 2024, dans le cadre dudit appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	CONFORME (Oui/Non)	PRIX GLOBAL (Excluant les taxes)
Généreux Construction inc.	Oui	450 855.00 \$
Construction Moka inc.	Oui	458 883.00 \$
Terrassement BLR inc.	Oui	485 395.00 \$
Pavage des Moulins inc.	Oui	655 125.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes *Nvira* et de *FNX-Innov*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise *Généreux Construction inc.*, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de construction du terrain de tennis/pickleball au parc municipal conformément aux documents d'appel d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 450 855.00 \$ (av. tx.);

QUE l'octroi de contrat est conditionnel à la réception du document intitulé « Registraire des entreprises - État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises » par *Généreux Construction inc.*

QUE cette résolution ainsi que tous les documents de soumission font office de contrat.

Adoptée à l'unanimité.

3. **TERRAIN DE TENNIS/PICKLEBALL - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

29-05-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de construction du terrain de tennis/pickleball à *Généreux construction inc.* par la résolution numéro 28-05-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux durant l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont fait une offre de service, soit :

- *Qualilab Inspection inc.* au montant de 4 898,10 \$ (av. tx.);
- *Solmatech inc.* au montant de 5 579.40 \$ (av. tx.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de service de *Qualilab Inspection inc.* pour le contrôle qualitatif des matériaux, au montant de 4 898,10 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire



Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 27^e jour du mois de mai 2024.



Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier